

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **89400342.5**

(51) Int. Cl.4: **A 47 H 27/00**

(22) Date de dépôt: **07.02.89**

(30) Priorité: **08.02.88 FR 8801450**

(43) Date de publication de la demande:
16.08.89 Bulletin 89/33

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **SOFRADecOR (Société à Responsabilité Limitée dite :)**
Z.I. Nevers Nord
F-58640 Varennes-Vauzelles (FR)

(72) Inventeur: **Lesgars, Alain**
58160 Chevenon
58160 Chevenon (FR)

(74) Mandataire: **Casalonga, Axel et al**
BUREAU D.A. CASALONGA - JOSSE Morassistrasse 8
D-8000 Munich 5 (DE)

(54) Support de balconnière à crochets.

(57) Support de balconnière caractérisé par le fait qu'il comprend un fond (1) de forme générale rectangulaire et deux crochets (2) prolongés chacun dans son plan par une partie de soutien de fond (3) en forme de U, que le fond (1) et l'âme (12) de chaque partie de soutien (3) comprennent des moyens de fixation (5) pour l'assemblage démontable du fond (1) avec les moyens de soutien dans plusieurs positions correspondant à des distances différentes des crochets (2) l'un de l'autre dans le sens de la longueur du fond (1), et qu'une partie de butée latérale (4) en forme de U est articulée par ses deux ailes (9) à l'aide de deux axes de pivotement alignés (10) sur les deux ailes (8) de la partie de soutien (3) de manière à pouvoir être amenée par pivotement d'une position dans laquelle les plans des deux parties (3, 4) sont confondus dans une position dans laquelle les plans des deux parties sont perpendiculaires.

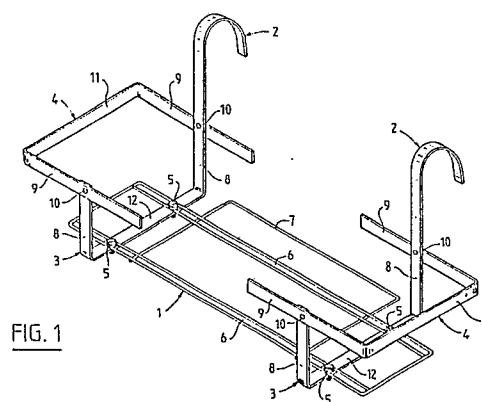


FIG. 1

Description

SUPPORT DE BALCONNIERE A CROCHETS.

La présente invention se rapporte à un support de balconnière comprenant deux crochets de suspension, des parties de soutien pour la balconnière et des parties de butée avant, de butée arrière et de butée latérale pour la balconnière.

Il existe actuellement des supports de balconnière dits rigides dont toutes les parties constitutives sont assemblées rigidement à demeure, notamment par soudure. Le principal inconvénient de ces supports rigides réside dans leur encombrement, ce qui pose des problèmes de stockage, de transport et de vente. Ces problèmes sont particulièrement graves en cas de vente par correspondance.

Parmi ces supports de balconnière rigides, il existe également des modèles réglables en longueur, en vue de l'adaptation à des balconnières de longueurs différentes.

Il existe par ailleurs à l'heure actuelle des supports de balconnière moins encombrants consistant, soit uniquement en deux crochets, soit en deux crochets réunis par une partie de soutien de la balconnière. En vue du stockage et du transport, ces supports de balconnière sont disposés à plat, les différentes parties constitutives étant séparées les unes des autres, et/ou repliées dans un même plan. Les principaux inconvénients de ces supports connus consistent dans le fait que ces supports ne comportent pas de moyens de butée latérale pour la balconnière et/ou ne sont pas réglables en longueur et/ou présentent une rigidité insuffisante.

La présente invention a pour objet un support de balconnière qui puisse être stocké et transporté à plat, sous un faible volume, qui comporte des moyens de butée latérale pour la balconnière, qui soit réglable en longueur en vue de l'adaptation à des balconnières de longueurs différentes, et qui présente en position d'utilisation une grande rigidité.

Le support de balconnière conforme à l'invention comprenant deux crochets de suspension, des parties de soutien de la balconnière et des parties de butée avant, de butée arrière et de butée latérale pour la balconnière est composé d'un fond de forme générale rectangulaire et de deux crochets prolongés chacun dans son plan par une partie de soutien de fond en forme de U. Le fond et l'âme de la partie de soutien en U de chaque crochet comprennent des moyens de fixation pour l'assemblage démontables du fond avec les moyens de soutien dans plusieurs positions correspondant à des distances différentes des crochets l'un de l'autre dans le sens de la longueur du fond. Le support conforme à l'invention comprend par ailleurs une partie de butée latérale en forme de U, articulée par ses deux ailes à l'aide de deux axes de pivotement alignés sur les deux ailes de la partie de soutien en U de chaque crochet de manière à pouvoir être amenés par pivotement d'une position dans laquelle les plans des deux parties sont confondus dans une position dans laquelle les plans des parties sont perpendiculaires l'un à l'autre.

Ainsi, la balconnière peut être stockée et transportée à plat, le fond étant désassemblé des deux crochets dont les parties de butée latérale occupent une position dans laquelle leur plan est confondu avec le plan des crochets et des parties de soutien de fond prolongeant ces derniers. Dans cette position, la balconnière peut être emballée par exemple sous "blister" ou simplement sous une pellicule de matière plastique, dans un carton de faible hauteur, etc.

De préférence, le fond du support de balconnière conforme à l'invention peut être formé d'une grille comprenant sur chacun de ses deux grands côtés une glissière longitudinale. La partie de soutien de fond de chaque crochet peut comporter dans une âme deux trous espacés d'une distance correspondant à la distance entre les deux glissières du fond. Les moyens de fixation du fond aux parties de soutien des crochets sont alors constitués avantageusement par des boulons ou des moyens analogues à vis, de préférence avec des écrous papillons traversant les glissières du fond et les trous des âmes des parties de soutien de fond des crochets, les glissières longitudinales du fond permettant un réglage de la distance réciproque des crochets avec les parties de butée latérale, donc un réglage de longueur du support de balconnière.

Afin d'améliorer la stabilité du support accroché à un balcon, c'est-à-dire maintenir la jardinière droite, il est avantageux que le fond comporte, dans sa partie située entre les deux crochets lorsque la balconnière est assemblée, un taquet d'appui en saillie sur l'un de ses bords longitudinaux.

Selon que les parties de butée latérale sont disposées à l'extérieur ou à l'intérieur des parties de soutien de fond des crochets, elles présentent une forme en U plus profonde et plus large ou une forme en U moins profonde et moins large que les parties de soutien de fond des crochets.

Suivant un mode de réalisation avantageux du point de vue fabrication, les parties de butée latérale et les parties de soutien de fond sont réalisées en fer plat et sont reliées entre elles par rivetage.

En se référant aux dessins annexés, on va décrire ci-après plus en détail un mode de réalisation illustratif et non limitatif d'un support de balconnière conforme à l'invention; sur les dessins :

la figure 1 est une vue en perspective d'un support de balconnière conforme à l'invention en position d'utilisation;

la figure 2 est une vue en plan du support de balconnière de la figure 1 en position de stockage, de transport et d'expédition, c'est-à-dire à l'état démonté et plié, toutes ses parties constitutives étant disposées à plat.

Le support de balconnière tel qu'illustré par la figure 1 se compose d'un fond 1, de deux crochets 2 dont chacun est prolongé par une partie de soutien de fond 3, d'une partie de butée latérale 4 reliée à la partie de soutien 3, et de moyens de fixation 5 pour l'assemblage du fond 1 avec les parties de soutien 3

des deux crochets 2.

Le fond 1 est constitué d'une grille rectangulaire réalisée en fil de fer soudé, la grille comportant, sur chacun de ses deux côtés longitudinaux, une glissière 6 longitudinale. On reconnaît par ailleurs qu'un taquet arrière 7 formé également par un tronçon de fil de fer fait saillie sur le côté arrière de la grille 1, dans la partie médiane de la longueur de cette dernière.

Chaque crochet 2 est réalisé d'une seule pièce en fer plat avec la partie de soutien 3 correspondante de manière que la partie de soutien 3 en forme de U et le crochet 2 qui constitue le prolongement d'une aile 8 de la partie de soutien 3 se trouvent dans un même plan.

La partie de butée latérale 4 associée à chaque crochet 2 est constituée par un tronçon de fer plat plié en U dont les deux ailes 9 sont reliées aux ailes 8 de la partie de soutien 3 par deux rivets 10 définissant deux axes de pivotement alignés. Il est à noter que chaque partie de butée latérale 4 est disposée à l'extérieur de la partie de soutien 3 correspondante et que sa profondeur, c'est-à-dire la distance séparant son âme 11 de l'axe de pivotement 10, est supérieure à la profondeur correspondante de la partie de soutien 3.

Chaque partie de soutien 3 comporte, dans son âme 12, deux trous de passage pour des boulons 5, de préférence avec écrous papillons, servant à l'assemblage du fond 1 avec les âmes 12 des parties de soutien 3.

Les deux crochets 2 avec leur partie de soutien 3 et leurs parties de butée latérale 4 sont identiques, leurs parties de butée latérale ayant été, dans la position illustrée par la figure 1, amenées dans des positions opposées, l'un par pivotement dans un sens et l'autre par pivotement dans l'autre sens par rapport aux crochets associés, de manière à constituer, l'une une butée gauche et l'autre une butée droite sur le support de balconnière assemblée. L'adaptation de la longueur du support à la balconnière devant être reçue dans le support s'effectue à l'aide des boulons 5 qui, avant leur blocage, permette le coulisement longitudinal de chaque ensemble crochet 2/ partie de soutien 3/partie de butée latérale 4 par rapport au fond 1, grâce aux glissières 6 de ce dernier.

Pour le stockage, le transport et l'expédition le support de balconnière peut être disposé à plat, le fond l'étant désassemblé des deux ensembles crochet 2/partie de soutien 3/partie de butée latérale 4 et chaque partie de butée latérale 4 étant amenée par pivotement autour des axes 10 dans le plan commun du crochet 2 et de la partie de soutien 3 associée. Le support dans son ensemble, ainsi désassemblé et plié, peut être par exemple emballé sous film plastique, ou "blister" ou dans un carton de faible hauteur et permet de ce fait une expédition sans problème, par exemple pour la vente par correspondance.

Bien entendu, le mode de réalisation représenté et décrit n'a été donné qu'à titre d'exemple illustratif et non limitatif et de nombreuses modifications et variantes sont possibles dans le cadre de l'invention.

Ainsi, les crochets 2, les parties de soutien 3 et les

parties de butée latérale 4 pourraient être réalisés également en des matériaux autres que du fer plat et les parties de butée latérale 4 pourraient être reliées de façon articulée aux parties de soutien 3 par des moyens autres que des rivets 10.

Par ailleurs, les parties de butée latérales 4, au lieu de se trouver à l'extérieur des parties de soutien 4 et présenter une plus grande profondeur et une plus grande largeur que ces dernières, pourraient également être situées à l'intérieur des parties de soutien 3 et avoir dans ce cas une profondeur et une largeur plus faible que ces dernières pour permettre un pliage à plat.

Enfin, les boulons 5 pourraient être remplacés par tout autre moyen d'assemblage équivalent permettant un assemblage simple et rapide.

Il convient également de noter que les crochets 2, au lieu d'être rigides, pourraient également être réglables de façon connue en soi pour permettre leur adaptation à des rampes de balcon de largeurs différentes.

Revendications

1. Support de balconnière comprenant deux crochets de suspension, des parties de soutien de la balconnière et des parties de butée avant, de butée arrière et de butée latérale pour la balconnière, caractérisé par le fait qu'il comprend un fond (1) de forme générale rectangulaire et deux crochets (2) prolongés chacun dans son plan par une partie de soutien de fond (3) en forme de U, que le fond (1) et l'âme (12) de chaque partie de soutien (3) comprennent des moyens de fixation (5) pour l'assemblage démontable du fond avec les moyens de soutien dans plusieurs positions correspondant à des distances différentes des crochets l'un de l'autre dans le sens de la longueur du fond, et qu'une partie de butée latérale (4) en forme de U est articulée par ses deux ailes (9) à l'aide de deux axes de pivotement alignés (10) sur les deux ailes (8) de la partie de soutien (3) de manière à pouvoir être amenée par pivotement d'une position dans laquelle les plans des deux parties (3,4) sont confondus dans une position dans laquelle les plans des deux parties sont perpendiculaires.

2. Support de balconnière suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que le fond est formé d'une grille (1) comprenant une glissière longitudinale (6) sur chacun de ses deux grands côtés, que la partie de soutien (3) de chaque crochet comporte dans son âme (12) deux trous espacés d'une distance correspondant à la distance entre les deux glissières (6) du fond et que les moyens de fixation sont des boulons (5) ou des moyens analogues à vis.

3. Support de balconnière suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le fond (1) comporte, dans la partie médiane de sa longueur, un taquet d'appui arrière (7) en saillie sur l'un de ses bords longitudinaux.

4. Support de balconnière suivant l'une

quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que les parties de butée latérale (4) sont plus profondes et plus larges que les parties de soutien (3).

5. Support de balconnière suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que les parties de butée latérales sont moins profondes et moins larges que les

parties de soutien.

6. Support de balconnière suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que les parties de soutien (3) et les parties de butée latérale (4) sont réalisées en fer plat et sont reliées entre elles par rivetage.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

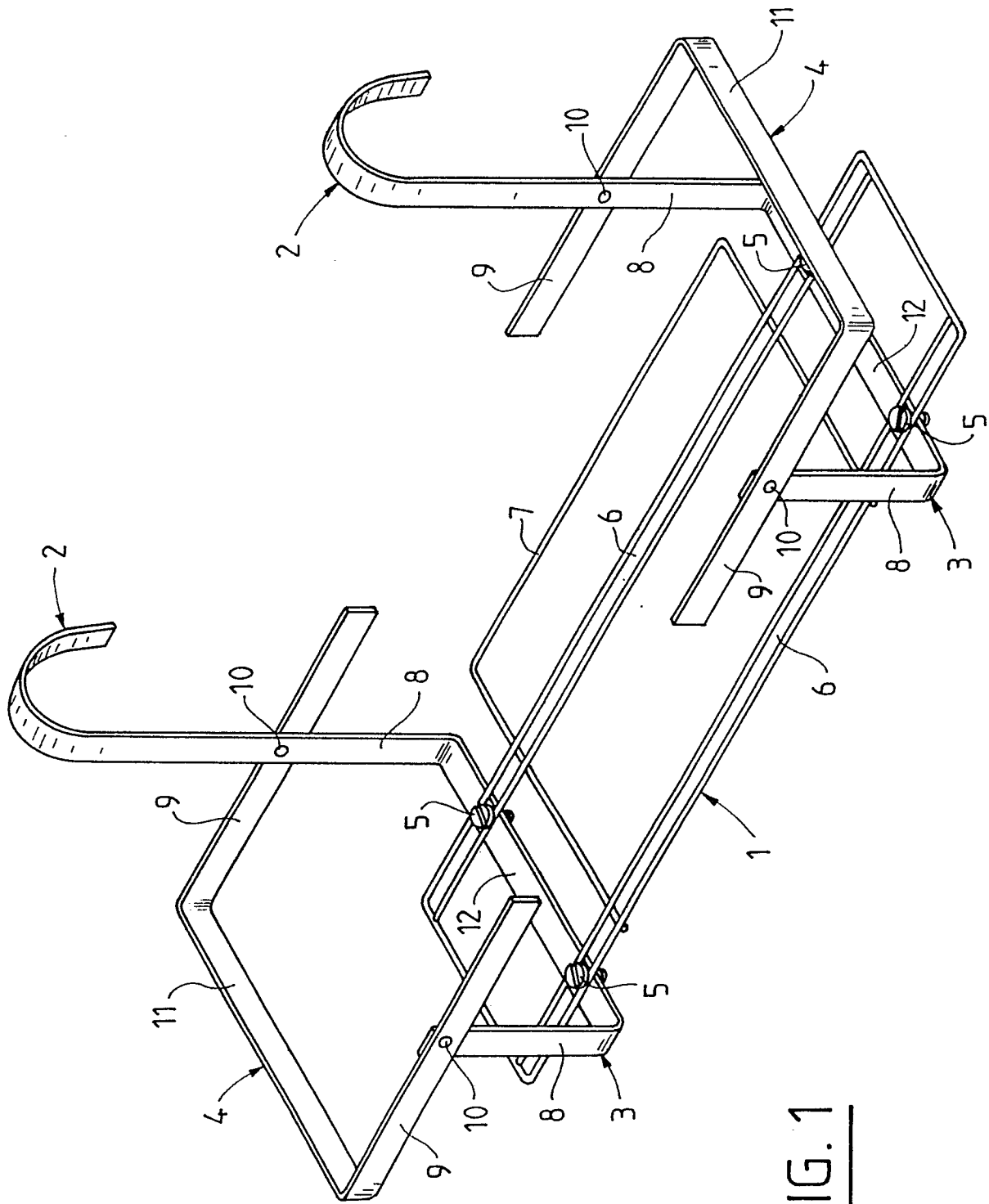


FIG. 1

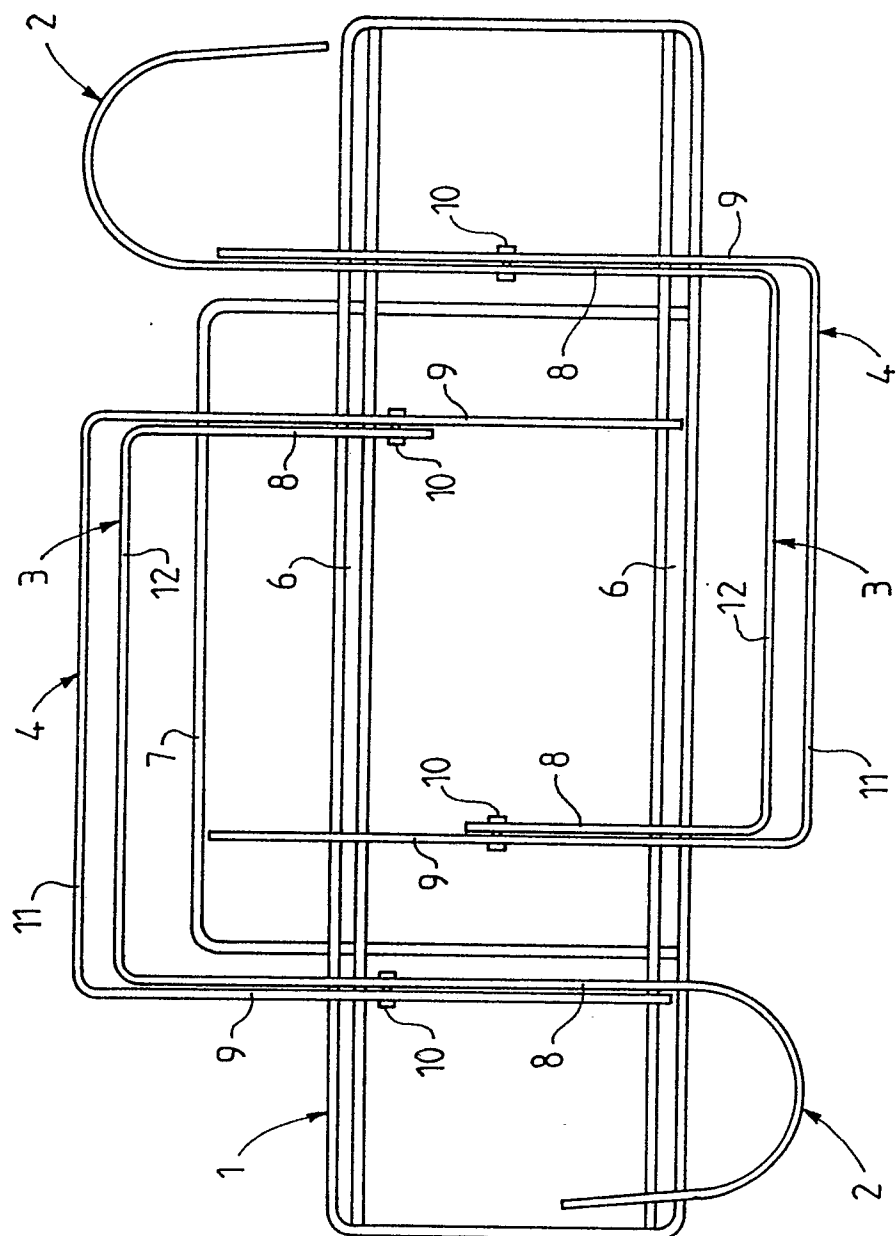


FIG. 2



EP 89 40 0342

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 573 615 (ET. HEIDIGER ET EBEL) * Page 2, ligne 29 - page 4, ligne 36; figures 1-3 *	1,3	A 47 H 27/00
A	FR-A-2 600 242 (PASTORINI)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 47 H A 47 G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 09-05-1989	Examineur PORWOLL H.P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	